

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R53-2021-021

BRETAGNE

PUBLIÉ LE 9 MARS 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Bretagne /	
R53-2021-03-08-001 - Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de	
Formation des Aides-Soignants par apprentissage du CHRU de Brest (2021-2022) (2	
pages)	Page 3
R53-2021-02-10-005 - Arrêté portant modification de dénomination d'adresse d'une	
officine de pharmacie à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35). (1 page)	Page 6
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt /	
R53-2021-03-04-002 - Arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission	
régionale de la pharmacie vétérinaire visée à l'article L.5143-7 du code de la santé publique	
(2 pages)	Page 8
préfecture de région /	
R53-2021-03-18-001 - Décision portant attribution label LIR (1 page)	Page 11
R53-2021-03-09-001 - Décision portant délégation de signature (2 pages)	Page 13

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2021-03-08-001

Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants par apprentissage du CHRU de Brest (2021-2022



Liberté Égalité Fraternité



Direction de la stratégie régionale en santé Direction adjointe Soins de proximité et Formations en santé Département des professionnels de santé et des formations

Arrêté

fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants par apprentissage du CHRU de Brest (2021-2022)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifiée, relative à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'arrêté en date du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ, en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé de Bretagne;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aidesoignant et notamment son article 35 ;

Vu la délégation en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'ARS Bretagne à Madame Marine CHAUVET, Directrice Adjointe des Soins de Proximité et des Formations en Santé;

Vu l'arrêté en date du 27 février 2020 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant par apprentissage du CHRU de Brest ;

Vu les propositions du directeur de l'Institut de formation des aides-soignants du CHRU de Brest relatif à la composition du conseil technique de l'école d'aide-soignant ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u> : La composition du conseil technique de l'école d'aides-soignants par apprentissage du CHRU de Brest est fixée comme suit :

- Président : Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le Directeur de l'institut : Mme MERVIEL Valérie ;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant;

 Piace des Ociombes - C3 14250 35042 Rennes Cedex 2006 ars ocelegae secte fi

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
 Mme FRAISSE Cynthia, titulaire,
 Mme PALUD Caroline, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
 Mme VANDE SOMPELE Mariecke, titulaire,
 Mme TASCON Isabelle, suppléante ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs : Mme GOASDUFF Maud, titulaire, Mme CUGNET Elodie, titulaire, M. SZYMAN Jordy, suppléant, Mme BALCON Lauryna, suppléante ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
 Mme JULLIEN-FLAGEUL Laurence

Article 2: Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

<u>Article 3</u>: Le Directeur de la Stratégie régionale en Santé de l'Agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 8 mars 2021

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, La Directrice adjointe des Soins de Proximité et des Formations en santé

Marine CHAUVET

d Phase des Corombes - D.S. 14060 07047 Riennes Ceder 1886:3 (18185):3 8808 (1

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2021-02-10-005

Arrêté portant modification de dénomination d'adresse d'une officine de pharmacie à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35).



Liberté Égalité Fraternité

Direction de la Santé Publique Département Pharmacie, produits de santé et biologie médicale



ARRETE portant modification de dénomination d'adresse d'une officine de pharmacie à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

VU le code de la santé publique, notamment l'article R5125-11;

VU le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

VU l'arrêté du 23 septembre 2008 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL PHARMACIE DU PALAIS, représentée par Monsieur Karim DAOUDI, pharmacien, du 1 place du Parlement de Bretagne à Rennes (35000), au 7 Cours CAMILLE CLAUDEL à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136), sous le numéro de licence 35#001455 ;

VU l'arrêté du 9 juin 2017 portant modification des conditions de l'installation de l'officine de pharmacie sise 7 Cours Camille Claudel à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136), exploitée par la SELARL PHARMACIE DE LA MORINAIS, représentée par Monsieur Karim DAOUDI et Madame Dominique LE HENAFF, pharmaciens, consistant à un agrandissement de celle-ci et à un changement d'adresse du 7 Cours Camille Claudel à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136) au 9, Cours Camille Claudel, dans la même commune ;

VU le courriel, en date du 29 janvier 2021 du conseil juridique de la SELARL PHARMACIE DE LA MORINAIS informant du changement de dénomination de l'adresse de la PHARMACIE DAOUDI ET LE HENAFF, sise 7 Cours CAMILLE CLAUDEL à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136), qui devient suite aux travaux d'extension 7-9 Cours CAMILLE CLAUDEL à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136);

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté du 23 septembre 2008 est modifié ainsi qu'il suit : « 9, Cours Camille Claudel » est remplacé par « 7-9, Cours Camille Claudel ».

Article 2: Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé ou contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois, à compter, respectivement, de sa notification aux intéressés et de sa publication concernant les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 10 février 2021

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

Stéphane MULLIEZ

CS 14253 - 35042 RENNES Cedex Standard : 02.90.08.80.00 www.bretagne.ars.sante.fr 1/1

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

R53-2021-03-04-002

Arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire visée à l'article L.5143-7 du code de la santé publique

Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTÉ

relatif à la composition de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire visée à l'article L.5143-7 du code de la santé publique

Le Préfet de la région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU	le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5143-7 et D. 5143-7 a R. 5143-10 ;
VU	le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 ;
VU	le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L 231-2;
VU	le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU	le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;
VU	le courriel de l'union des groupements de producteurs de viande de Bretagne en date du 5 février 2021, informant d'une modification de leurs représentants ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article I.

La commission régionale de la pharmacie vétérinaire de Bretagne comprend :

- Monsieur le préfet de région ou son représentant, président ;
- Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant, viceprésident :
- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant (inspecteur de l'agence régionale de santé ayant la qualité de pharmacien);
- Un vétérinaire officiel, mentionné au V de l'article L.231-2 du Code rural et de la pêche maritime;
- en qualité de représentants des vétérinaires (Conseil régional de l'ordre vétérinaire) :
 - o Madame Jenny HAMEURT-FORTINEAU et Monsieur Philippe HENAFF, titulaires ;
 - o Madame Sylvie HELIEZ et Monsieur Loïc LEBON, suppléants;

3 avenue de la préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

- en qualité de représentants des pharmaciens :
 - Madame Clarisse COURTIERE (Conseil régional de l'ordre des pharmaciens), titulaire;
 - Messieurs Franck LIREUX (Conseil régional de l'ordre des pharmaciens) et Philippe TENIER (Association de la pharmacie rurale), suppléants;
- en qualité de représentants des organisations professionnelles les plus représentatives des groupements désignés au premier alinéa de l'article L.5143-6 du code de la santé publique :
 - Messieurs Michel BLOC'H, Michel ADAM, Jean-Pierre SIMON (UGPVB) et Patrick LE BLEVENNEC (GDS Bretagne), titulaires;
 - Messieurs Pascal SOULABAIL, Vincent LENOIR, David RIOU (UGPVB) et Elie PERCHE (GDS Bretagne), suppléants.;

Article II.

Le secrétariat de la commission est assuré par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Article III.

L'arrêté préfectoral du 23 octobre 2020 récapitulant la composition de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire de Bretagne est abrogé.

Article IV.

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux préfets de département et aux directeurs départementaux en charge de la protection des populations des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le - 4 MARS 2021

Le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Emmanuel BERTHIER

préfecture de région

R53-2021-03-18-001

Décision portant attribution label LIR



DÉCISION portant attribution du label de librairie indépendante de référence

Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-l;

Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 modifié relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu l'avis de la commission instituée à l'article 4 du décret n°2011-993 du 23 août 2011 en date du 5 octobre 2020 ;

Sur le rapport de la présidente du Centre national du livre,

DÉCIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: Le label de librairie indépendante de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie suivants :

REGION	DEPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT	N° SIRET
Bretagne	Côtes d'Armor	PAIMPOL	LIBRAIRIE DU RENARD	47797246700021
Bretagne	Finistère	BREST	LA PETITE LIBRAIRIE	45119608300021
Bretagne	Ille-et-Vilaine	RENNES	LA NUIT DES TEMPS	82858847500016
Bretagne	Ille-et-Vilaine	RENNES	M'ENFIN	50273126800012
Bretagne	Ille-et-Vilaine	SAINT-MALO	L'ETAGERE .	79195766500015
Bretagne	Morbihan	LORIENT	QUAND LES LIVRES S'OUVRENT	50510197200014
Bretagne	Morbihan	AURAY	VENT DE SOLEIL	53869701200010

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 18 FEV. 2021

Le Préfet

Emmanuel BERTHIER

www.bretagne.gouv.fr 3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9 préfecture de région

R53-2021-03-09-001

Décision portant délégation de signature



DECISION

portant délégation de signature

à la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest

Vu la convention de délégation de gestion entre la direction interrégionale des services pénitentiaires du grand ouest et la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest du 29 novembre 2018,

Vu la convention de délégation de gestion entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du grand ouest et la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest du 29 novembre 2018,

DECIDE:

Article 1^{er}: Délégation de signature d'ordonnateur est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder aux actes d'engagement, d'ordonnancement et de liquidation en dépenses et de tous ordres de recettes, dans le système d'information financière Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires du grand ouest, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse du grand ouest en application des délégations de gestion visées supra par la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Rennes.

Fait à Rennes, le

0 9 MARS 2021

Le délégué interrégional du secrétariat général du grand ouest

Franck OLLIVE

Emmanuel BERTHIER

Le Préfet de région Bretagne

Préfet d'Me-et-Vilaine

Prénom et nom	Grade	Statut	Fonction	Domaine de la délégation de signatur
Brigitte ANDOUARD	Adjointe administrative	Titulaire	Responsable CHORUS	validation des engagements juridiques et des demandes de palement, certification du servic
Céline CHAMBELLAND	Attachée	Titulaire	Responsable CHORUS	falt, validation des ordres de recettes validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du servic
Monique FIZEL	Secrétaire administrative	Titulaire	Responsable CHORUS	fait, validation des ordres de recettes validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du servic
				fait, validation des ordres de recettes validation des engagements juridiques et des
Elodie GODET	Secrétaire administrative	Titulaire	Responsable CHORUS	demandes de paiement, certification du servic fait, validation des ordres de recettes validation des engagements juridiques et des
Julien LE BLANCHE	Attaché	Titulaire	Responsable CHORUS	demandes de paiement, certification du servic fait, validation des ordres de recettes validation des engagements juridiques et de
Elodie MARIE DIT DINARD	Adjointe administrative	Titulaire	Responsable CHORUS	demandes de paiement, certification du service
Pauline MILLET	Attachée Principale	Titulaire	Responsable CHORUS	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du servic fait, validation des ordres de recettes
Nicolas MOREAU	Attaché	Titulaire	Responsable CHORUS et responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du servic fait, saisie des FIEC
Jean-Philippe VOGT	Attaché hors classe	Titulaire	Responsable CHORUS	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du servio
Ganya BRADANE	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	fait, validation des ordres de recettes saisie des engagements juridiques et des deman
Jocelyne BRIELLE	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	de paiement, certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service
Françoise CARNET	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demar
Claire COLLIN	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	de paiement, certification du service fait saisle des engagements juridiques et des deman
Juliette DE CLERCQ -	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	de paiement, certification du service fait saisse des engagements juridiques et des deman
DENIMAL			Gestionnaire Chords	de palement, certification du service fait, saisie ordres de recettes saisie des engagements juridiques et des deman
Lucie DELAUNAY - SUREE	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	de paiement, certification du service fait, saisie ordres de recettes saisie des engagements juridiques et des deman
David DUBOIS	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	de palement, certification du service fait
Marie-Anne DUCHESNE	Adjointe administrative	Stagiaire	Gestionnaire CHORUS	salsie des engagements juridiques et des deman de paiement, certification du service fait, saisie ordres de recettes
Séverine FRESIN	Adjointe administrative	Stagiaire	Gestionnaîre CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demar de paiement, certification du service fait, saisie • ordres de recettes
Arnaud GUERIF	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demar de paiement, certification du service fait
Pierrick JOBARD	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des deman de palement, certification du service fait, saisie
Sonia LAENE	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	ordres de recettes saisie des engagements juridiques et des deman
Pascale LEME	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	de paiement, certification du service fait saisie des engagements juridiques et des demar
Angélique LORANT	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	de paiement, certification du service fait salsie des engagements juridiques et des demar de paiement, certification du service fait, saisie
Adeline MARCHAND				ordres de recettes saisie des engagements juridiques et des demar
Audrey JIRAHOUA-	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	de palement, certification du service fait saisie des engagements juridiques et des demar
MARLAT	Adjointe administrative	Stagiaire	Gestionnaire CHORUS	de paiement, certification du service fait, saisie ordres de recettes
Magalie PARMENTIER -	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demar